

02.07.2010 – 07:20 Uhr

Deuxième augmentation de capital en vue de la réalisation d'un centre biomasse comprenant une installation de fermentation et une centrale de chauffage à bois de récupération / Oberland Energie AG

Bern (ots) -

Les actionnaires de Oberland Energie AG, dont le siège est situé à Thoune, d'AVAG et de BKW FMB Energie SA ont décidé de procéder à une deuxième augmentation de capital en vue de réaliser une installation de fermentation ainsi qu'une centrale de chauffage à bois de récupération. Le capital-actions s'élève à présent à 9,1 millions de CHF. Les partenaires supporteront cette hausse au prorata. AVAG détient 51% et FMB 49% des actions de Oberland Energie.

En vue de la réalisation d'un centre de biomasse, le capital-actions de Oberland Energie AG a été augmenté fin janvier 2010 de 100 000 CHF à 5,1 millions de CHF. Suite à l'octroi du permis de construire pour la centrale de chauffage à bois de récupération, il a été augmenté de 4 millions de CHF, passant ainsi à 9,1 millions de CHF.

Les deux projets seront réalisés sur le site du Schluckhals dans la commune de Spiez, où un centre de compostage est exploité depuis plus de vingt ans. L'installation de fermentation sèche traitera environ 20 000 tonnes de déchets verts par an et la centrale de chauffage à bois quelque 14 000 tonnes de bois de récupération. Ces deux installations produiront de l'électricité (3 000 MWh), de l'eau chaude (2 000 MWh) et de la vapeur (28 000 MWh). L'installation de fermentation sèche sera mise en service en novembre 2010 et la centrale de chauffage à bois de récupération en février 2011. Le courant sera injecté sur le réseau local, tandis que la chaleur sera distribuée aux clients des environs via un thermoréseau.

Contact:

AVAG (Thoune)
Heiner Straubhaar
Tél. 033 226 56 56
h.straubhaar@avag.ch

BKW FMB Energie SA
Antonio Somavilla, Service de presse
Tél. 031 330 51 07
antonio.somavilla@bkw-fmb.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001009/100606494> abgerufen werden.